



Enregistré sous le n° d'existence **22 60 02309 60** auprès du Préfet de la Région Picardie selon les règles définies à l'article L-900-2 du Code de Travail, notre centre est reconnu par les organismes collecteurs de la taxe professionnelle et vos salariés bénéficieront d'une formation totalement adaptée à vos besoins.

Déroulement de l'inscription et procédure de prise en charge :

- Envoi de votre fiche d'inscription par fax ou par courrier au stage choisi dûment complétée chez :
AKZO NOBEL CAR REFINISHES - ZI - Les Bas Prés - 60762 Montataire
à l'attention de Gisèle Ricou - Tel : 03.44.28.53.54 – Fax: 03.44.28.53.92
gisele.ricou@akzonobel.com
- AKZO NOBEL CAR REFINISHES vous adresse une confirmation d'inscription par courrier + programme détaillé de la formation + 2 exemplaires de la convention de stage dont un exemplaire est à nous retourner avec votre règlement par chèque sauf si vous avez obtenu une prise en charge totale.
- En parallèle et de préférence avant le début du stage, l'employeur du stagiaire adresse à l'organisme collecteur (ANFA – INTERGROS - AGEFOS etc.) :
 - l'imprimé de prise en charge qu'il aura demandé au préalable ou téléchargé sur Internet
 - la convention envoyée par Akzo Nobel Car Refinishes signée et cachetée par les 2 parties
 - le programme détaillé de la formation
- Une fois le stage effectué, selon le cas:
 - Si l'entreprise a effectué l'avance des frais, AKZO NOBEL CAR REFINISHES lui adresse la facture définitive correspondante, + feuille de présence avec émargement du stagiaire + attestation de stage afin qu'elle puisse obtenir le remboursement du stage auprès de l'organisme auquel elle a fait la demande de prise en charge préalable.

- si l'entreprise a demandé une subrogation de règlement, 2 cas possibles :

Subrogation Intergros - AKZO NOBEL CAR REFINISHES adresse la facture directement à Intergros accompagné de la feuille d'attestation de présence du salarié stagiaire.

www.intergros.com/

Subrogation ANFA : la prise en charge ANFA étant partielle, AKZO NOBEL CAR REFINISHES adresse la facture à l'entreprise directement avec la feuille d'attestation de présence du salarié stagiaire pour qu'elle puisse se faire rembourser par l'ANFA.

www.anfa-auto.fr/

Tarifs 2011 : Forfait de 172 € HT soit **205.71 € TTC par jour** (7 h de formation) et par stagiaire.

Ce tarif comprend :

- la formation,
- les documentations remises aux stagiaires,
- le matériel et supports de cours nécessaires,
- le repas de midi